

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONIQUE

MARDI 17 AVRIL 2018

Présent(s)	Jacky BAUDRAND, Pierre BIGOT, Anne-Charlotte DUPONT, Christine GEFFROY, Cédric GOSSE, Jessica HARRISON, Philippe LESCURE, Alexandre PY, Andrée VIDIL.
Invité(s) à titre consultatif	Narjess BRAHIM, Benjamin MAZE, Bernard SAINT-JEAN
Absent(s) excusé(s)	Emmanuel CHABANNES, Patrick SOIN.

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.7. et 2.3.2.2.8. des statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- "(...) Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI.. (...)
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général. Le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1. Informations

[1.1. Colloque des CTL](#)

[1.2. Rencontre FFA Mutualisations](#)

[1.3. Demandes de création d'un Championnat de France de Cross Triathlon](#)

[1.4. Indicateurs clés mensuel F.F.TRI.](#)

[1.5. Accompagnement des Liges post fusion](#)

[1.6. Cahier des charges et dates AG 2019, 2020, 2021](#)

[1.7. Journée Olympique CNOSE](#)

[1.8. Création de la Fédération Internationale de Raids](#)

2. Décisions

[2.1. Réglementation des Épreuves Nationales 2018](#)

[2.2. TEVE / Move Publishing, suite partenariat + Embrunman](#)

[2.3. Proposition Audit CNF](#)

[2.4. Réglementation de classification nationale des paratriathlètes](#)

[2.5. Aide aux Dom Tom pour les Championnats de France des jeunes / Plan d'accompagnement et de développement des territoires ultramarins et insulaires](#)

1. Informations

1.1. Colloque des CTL

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, présente le bilan du dernier colloque des CTL qui s'est tenu à Bugeat du 19 au 22 mars dernier. Le Président Philippe LESCURE tiens à le remercier pour la qualité de l'organisation et des débats.

1.2. Rencontre FFA Mutualisations

Le Président, Philippe LESCURE, Pierre BIGOT, Secrétaire Général et Alexandre DODU, DTN Adjoint ont été reçus le 12 avril dernier par Monsieur André GIRAUD, Président de la Fédération Française d'Athlétisme. Cet entretien avait pour objectif la réflexion sur la mutualisation et la reconnaissance des licencié-e-s des deux fédérations.

Ce rendez vous très constructif a permis les échanges suivants :

- Possibilité pour les licenciés FFA de participer aux compétitions F.F.TRI. uniquement avec la licence FFA
- Faciliter les passerelles sur les licences F.F.TRI. / FFA (tarifs moins élevés, double licence, pass J'aime courir sans pass compétition,...)
- Organisation d'un triathlon relais lors du MEETING DE PARIS INDOOR 2019 (Bercy) ou du MEETING DE PARIS 2019 (Charléty).
- Passerelle de formation pour les entraîneurs,
- Echanges sur le cahier des charges et l'appel d'offre Assurances à venir.

Les discussions seront présentées aux Bureaux Exécutifs de la FFA et de la F.F.TRI. afin d'étudier la faisabilité de ces propositions.

Philippe LESCURE, Pierre BIGOT et Benjamin MAZE seront également reçus le 19 avril prochain par le Président de la FFN, et le 03 mai prochain par le Président de la FFC afin de poursuivre cette démarche de mutualisation.

1.3. Demandes de création d'un Championnat de France de Cross Triathlon

Alexandre PY, Vice-président en charge de la Vie Sportive, informe les membres du Bureau Exécutif que Eric Saez a proposé la création d'un Championnat de France de Cross Triathlon avait déjà été formulée par le passé par Eric SAEZ. Cette demande sera étudiée par la Commission des Epreuves Nationales et un retour lui sera apporté.

1.4. Indicateurs clés mensuel F.F.TRI.

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, présente aux membres du BE un nouvel outil de suivi : Les indicateurs clés mensuels F.F.TRI. Ce fichier permet de recenser quantitativement les évolutions mensuelles via des indicateurs ciblés.

Indicateurs F.F.TRI.			2017	janvier 18	février 18	mars 18
Adhésion (Jason)	Nbr de licenciés Année N		52019	51073	52289	53205
		Année N-1	48756	47825	49361	50521
	Nbr de Club	Année N	864	880	883	885
		Année N-1	796	851	856	861
	Nbr pass compétition		103130			
	Nbr jeunes au CNJ		4489			2586
Actions réalisées 18						
Secrétariat (Narjess)	Nbr réunion fédérales		52	2	3	9
	Nbr réunion fédérales au Siège		0	0	0	0
	Nbr de réservations voyages (train, hotel, voiture)				41	148
Actions réalisées 18					Arrivée chargée de déplacements	Travaux Siège Fédéral
Formation (DTN)	Nbr BF5					
	Nbr BF4					
	Nbr BF3					

1.5. Accompagnement des Ligues post fusion

Philippe LESCURE informe les membres du Bureau Exécutif qu'il avait formulé la demande, auprès de Cédric GOSSE, Vice-président en charge des Relations avec les Ligues et Territoires, de créer un document d'accompagnement sur les 6 prochains mois pour les ligues régionales qui ont fusionné.

Philippe LESCURE demandera donc à Cédric GOSSE de faire une proposition dans les prochains jours. Des points téléphoniques pourront également être envisagés afin d'accompagner aux mieux les ligues.

1.6. Cahier des charges et dates AG 2019, 2020, 2021

Pierre BIGOT présente le nouveau cahier des charges relatif aux organisations des Assemblées Générales Fédérales ordinaires 2019, 2020 et 2021. Il précise que l'AG électorale 2020 sera, comme à l'accoutumée, organisée par le Siège Fédéral.

Ce nouveau cahier des charges sera transmis dans les prochains jours aux Présidents de ligues régionales afin de recenser les candidatures pour l'organisation de l'AG 2019.

Les dates prévisionnelles des AG à venir sont les suivantes :

2019 :

- samedi 06 avril 2019

2020 :

- samedi 04 avril 2020

AG Elective

- samedi 12 décembre 2020

2021 :

- samedi 03 avril 2021



Ces dates seront étudiées par les membres et validées lors d'un prochain Bureau Exécutif physique.

1.7. Journée Olympique CNOSF

Chaque année, le Comité International Olympique demande aux Comités Nationaux Olympiques d'organiser la Journée Olympique qui vise à célébrer la naissance du Mouvement Olympique le 23 juin 1894.

Au-delà d'une manifestation sportive, la Journée Olympique vise à promouvoir auprès du plus grand nombre, et notamment du public scolaire, les valeurs de l'Olympisme et la pratique d'une activité physique et sportive autour du concept « bouger, apprendre et découvrir ».

Fort de son succès en 2017, le CNOSF souhaite reconduire l'opération le 23 juin 2018. Le CNOSF propose ainsi d'organiser cette journée olympique conjointement avec les fédérations Olympiques et Paralympiques, et cela en association avec ses structures déconcentrées, les CROS, CDOS et CTOS.

Le budget global à destination des fédérations participantes est de 200K €. Une réunion d'information est organisée le 25 avril prochain à 10h00 au CNOSF.

Bernard SAINT-JEAN, Directeur Général, assistera à la prochaine réunion du 25 avril et sera donc le référent F.F.TRI.

1.8. Création de la Fédération Internationale de Raids

Hervé SIMON, Chargé de mission Raids, a formulé le souhait de créer une Fédération Internationale d'Adventure Racing (Raids).

Philippe LESCURE rappelle que la Fédération Française de Triathlon doit prendre l'attache de l'International Triathlon Union afin de déterminer les actions envisageables pour la création de cette entité.

Jessica HARRISON se renseignera à ce sujet afin d'avoir une première orientation.

Bernard SAINT-JEAN sera l'interlocuteur de Hervé SIMON pour l'accompagner dans cette démarche.

2. Décisions

2.1. Réglementation des Épreuves Nationales 2018

Alexandre PY, Vice-président en charge de la Vie Sportive, propose aux membres du BE un avenant à la Réglementation des Épreuves Nationales 2018, validé le 28 mars dernier par la Commission Nationale Sportive. Les demandes de modifications sont les suivantes :

A. Page 14 : Prolongateurs & Notion de Rayons

1.4.2.2 Les courses avec Aspiration Abri (drafting) :

- Les cintres classiques sont obligatoires ;
- Les roues doivent compter **au moins 16 rayons** ;
- Les roues seront de diamètre identique ;
- Les freins à disque sont autorisés ;

- La jante ne devra pas excéder 25 mm de largeur (pas de limite pour la hauteur, hors paraculaire et lenticulaire) ;
- Tous les composants doivent être identifiables et disponibles commercialement ;
- Les prolongateurs, vélo type contre-la-montre ou ajouts aux guidons doivent être pontés à l'avant avec un dispositif rigide du commerce (sans ajouts ou adaptation personnelle) ;
- **Les prolongateurs ne doivent pas s'étendre au-delà de 15 cm de l'axe de roue avant, et ne dépassent pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins ;**
- Les roues lenticulaires ou paraculaires sont interdites ;
- Les carénages destinés à améliorer la pénétration dans l'air sont interdits ;
- Les contenants liquides fixés sur les guidons ou sur-guidons sont interdits.

B. Page 10 : zone de pénalité (épreuve sans AA)

1.2.2.5 Pénalités pour non respect de la règle d'Aspiration Abri

L'athlète sanctionné doit s'arrêter à la prochaine zone de pénalité et y demeurer pour une durée spécifique, en fonction de la distance de la course :

- 1 minute pour les Distances XS et S,
- 2 minutes pour la Distance M,
- 5 minutes pour les Distances L à XXL.

Il est de la responsabilité de l'athlète de s'arrêter à la prochaine zone de pénalité. S'il ne s'y arrête pas, l'athlète est disqualifié.

La (ou les) zone(s) de pénalité mises en place pour le non respect de la règle Aspiration-Abri (carton bleu) se situe(nt) avant le début du parcours course à pied.

Pour les épreuves de Distance M ou moins, une seconde infraction pour non respect de la règle d'Aspiration Abri mène à une disqualification (carton bleu).

Suppression du tableau penalty box.

	Epreuve AA autorisée	Epreuve AA Interdite
Départ	Penalty Box	Penalty Box
Natation	Penalty Box	Penalty Box
Transition 1	Penalty Box	Penalty Box
Cyclisme	Penalty Box	Zone de pénalité
Transition 2	Penalty Box	Penalty Box
Course à Pied	Stop & Go	Stop & Go

Page 37 : Championnat Type B : Identification des athlètes

Suppression de l'obligation d'inscrire le nom de famille sur les tenues des athlètes.

La proposition de modification de la Réglementation des Épreuves Nationales 2018 est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

2.2. TEVE / Move Publishing, suite partenariat + Embrunman

Philippe LESCURE rappelle que dans le cadre de la cessions de parts de 50% de Triathlon Move Publishing par Move Publishing Events aux Editions Larivière, il est possible de faire valoir un droit de préemption dans un délai de 30 jours. Si nous le faisons valoir, nous prendrions le contrôle à

100% de Triathlon Move Publishing. Le projet étant de s'associer dans un second temps à une société événementielle.

Le Bureau Exécutif valide à la majorité, la possibilité de préempter les parts de Move Publishing et d'entrer en parallèle en discussion avec d'autres sociétés événementielles.

Compte tenu de cette situation, des contacts ont été pris.

Le Bureau Exécutif valide à la majorité, l'abandon du nom Embrunman, dans la mesure ou cette compétition serait reprise par une autre société organisatrice.

2.3. Proposition Audit CNF

Philippe LESCURE informe les membres du Bureau Exécutif que la Commission Nationale Financière a validé le 04 avril dernier la demande de saisine concernant la proposition d'un audit des comptes de l'ancienne Ligue Régionale de Triathlon de Franche Comté. Il précise également que dans un souci de totale impartialité, cet audit sera mené par le cabinet d'expertise comptable Accord Sports. Les conclusions de cet audit seront rendues à la CNF qui décidera des suites à donner. Un compte rendu pourra être adressé au Bureau Exécutif.

La proposition d'audit de la Commission Nationale Financière est validée à la majorité par les membres du Bureau Exécutif.

2.4. Réglementation de classification nationale des paratriathlètes

Pierre BIGOT soumet à la validation du BE la réglementation de classification nationale des paratriathlètes.

Anne-Charlotte DUPONT, Vice-présidente en charge du Médical et du Sport Santé, rappelle aux participants que certains paratriathlètes seraient susceptibles de changer de catégorie selon la réglementation.

La réglementation de la classification nationale des paratriathlète est validée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

2.5. Aide aux Dom Tom pour les Championnats de France des jeunes / Plan d'accompagnement et de développement des territoires ultramarins et insulaires

Eric SAEZ, Chargé de mission Outre-mer, a formulé plusieurs interrogations :

1. La première étant de savoir si une Ligue qui ne participe pas aux Jeux des Îles, bénéficie tout de même du montant alloué.

Philippe LESCURE précise que le montant sera attribué uniquement aux Ligues qui participent.

2. Concernant l'aide aux Dom Tom pour les Championnats de France des Jeunes, qui avait été suspendue l'année dernière, Eric SAEZ avait proposé d'accorder un montant forfaitaire pour

chaque athlète qui participe aux Championnats de France des Jeunes, avec les conditions suivantes :

- a. le temps de déplacement est de moins de 4 jours : 60 €
- b. entre 5 et 6 jours : 100 €
- c. à partir du 7^{ème} jour : 150 € (quelque soit le nombre de jours)

Les membres du Bureau Exécutif sont favorables à cette proposition.

3. Pouvons-nous considérer la Corse comme un territoire ultramarin et donc l'intégrer dans les différents dispositifs ?

Les membres du Bureau Exécutif sont favorables à cette proposition.

4. Il est souhaitable de désigner un salarié, une personne référente, afin de déployer tout ou partie administrative relative à l'aide aux Dom Tom pour les Championnats de France des Jeunes.

Pierre BIGOT se rapprochera d'Eric SAEZ afin d'évaluer les actions demandées et ainsi trouver une solution.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général